

# Education. Entrée au collège : les dernières informations aux parents

LE PAYS D'AUGE | mardi 28 août 2018  
475 mots | -



*Les parents d'élèves collégiens sont venus prendre connaissance des informations transmises par la mairie pour la pré rentrée scolaire au collège Paul Éluard.*

À une semaine de la rentrée des classes, la mairie de Cabourg a tenu à informer les parents d'élèves de Cabourg des dernières informations.

La rentrée des classes approche à grands pas. Plus que quelques jours pour peaufiner les derniers préparatifs. C'est pourquoi jeudi dernier, à l'initiative de la mairie de Cabourg, s'est tenu une réunion d'information de pré rentrée scolaire au collège Paul Éluard. Tous les parents des élèves cabourgeois concernés y ont été conviés.

Un vrai parcours scolaire

Cela fait quelques années maintenant que le collège de Cabourg a été fusionné avec celui de Dives-sur-Mer pour ne plus faire qu'un seul établissement pour les collégiens. Pour se faire « **on a beaucoup travaillé avec l'éducation nationale pour créer un vrai parcours scolaire pour vos enfants entre l'école primaire de Cabourg, le collège Paul Eluard à Dives-sur-Mer et le lycée André Maurois à Deauville, les établissements du secteur pour ce qui est de l'enseignement général** », souligne Sébastien Delanoé.

Savoir être mobile

Un fascicule a été réalisé en ce sens et distribué en fin de réunion à toutes les familles. Il présente toutes les options proposées dans chacun des établissements pour tous les élèves, notamment les enseignements spécifiques que sont les langues étrangères, les activités sportives ou encore le suivi des enfants assuré tout au long de ce parcours dans l'enseignement public. « **On insiste sur la complémentarité de ce parcours construit avec une vraie communication entre les chefs d'établissements et les équipes pédagogiques** ».

Toutefois « **il ne faut pas s'arrêter à l'établissement scolaire le plus proche si ce que**

**veulent faire vos enfants demande d'aller à Caen ou encore Deauville. Cela fait partie de la mobilité qu'il faut avoir aujourd'hui. Nous vous invitons vivement à l'accompagner dans cette direction. Nous sommes également là pour vous aider et vous seconder si nécessaire », conseille l'adjoint. Effectivement le service affaires scolaires ou encore le service jeunesse peuvent apporter « une aide dans les procédures en cas de freins, de difficultés, de problèmes financiers, de dérogations, mais également des conseils en termes d'orientation ».**

La mobilité passe également par l'utilisation des transports scolaires mis en place pour permettre aux collégiens habitant sur la commune de Cabourg de se rendre à Dives-sur-Mer. « Nous avons beaucoup travaillé avec la région compétente en ce domaine pour que le transport puisse être assuré pour tous vos enfants. Sachez que c'est la commune de Cabourg qui finance à votre place la part financière que vous devriez avoir à votre charge pour le transport, soit 86 €, et que le département finance 1 000 € par enfant transporté ».